



N°DEL2025-27

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ et le **QUATRE** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 28 novembre 2025, se sont réunis en séance ordinaire, au 14 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Jean-Maurice CASTEX, Vice-Président délégué.

Présents : Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Yves POMMIES, Madame Gisèle CAMIADE, Monsieur Jean-Maurice CASTEX, Madame Véronique AUDOUY, Madame Corinne LAPORTE, Madame Christine BEYRIS, Madame Claudine ROHFRIETSCH, Madame Monique BAGIEU, Madame Gloria DORVAL.

Absents et excusés : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien DUBOIS
Madame Guylaine DUTOYA

Donne pouvoir à :

Monsieur Philippe LAFFITTE
Monsieur Jean-Maurice CASTEX

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec 10 membres présents.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CIAS DU GRAND DAX INTERVENANT AUPRÈS DU CCAS DE DAX (INFORMATION)

Monsieur le Vice-président délégué expose,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-12 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent du CIAS du Grand Dax intervenant auprès du CCAS de la ville de Dax, présenté en annexe,



Considérant qu'un agent du CIAS du Grand Dax intervient au CCAS de Dax pour effectuer des missions d'assistante administrative,

Considérant que le conseil d'administration doit être informé de toute mise à disposition,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : PREND ACTE du renouvellement de la mise à disposition d'un agent du CIAS du Grand Dax auprès du CCAS de Dax, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025,

Article 2 : APPROUVE le projet de convention avec le CCAS de Dax joint en annexe,

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 04 DECEMBRE 2025

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Vincent BENOIT